

## INFORMATION AUX FAMILLES

### INSCRIPTION EN COLLEGE OU EN LYCEE

Tout jeune de 11 à 18 ans, arrivant de l'étranger, doit participer à une cellule d'accueil, qui évaluera ses compétences en français, en mathématiques et dans la langue d'origine.

Pour s'inscrire à cette cellule d'accueil, la famille devra envoyer à l'Inspection académique, service de la Scolarité, une demande d'inscription à l'aide du formulaire disponible auprès :

- des établissements scolaires.
- des Centres d'Information et d'Orientation.
- de l'Agence Nationale de l'Accueil des Etrangers et des Migrations.

Ce formulaire peut également être téléchargé sur le site de l'Inspection Académique : **Scolarité**, rubrique : **Scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage**.

Une convocation à la cellule d'accueil sera alors adressée à la famille par courrier.

A l'issue de l'entretien, le jeune sera affecté, en collège, si sa maîtrise du français est suffisante ou dans tous les autres cas, en Classe d'Accueil (CLA), pour bénéficier de cours intensifs de français.

Pour les jeunes de plus de 16 ans, seuls, les résultats d'une évaluation adaptée et de tests passés ultérieurement permettront de proposer des solutions appropriées.